

العشاء	العصر	الزوال	الفجر	وهران
20:45	16:41	13:07	05:27	
20:32	16:26	12:52	05:08	الجزائر
20:17	16:12	12:38	04:55	قسنطينة

مواقيت الصلاة

CAPITALISATION ET ECHANGE DES SAVOIRS

Notre journal a pris l'initiative de publier périodiquement, dans le but d'informer ses lecteurs, des articles, des points de vue, des travaux d'experts dans tous les domaines de l'information économique et sociale. Les rédacteurs nationaux et internationaux sollicités par notre journal expriment librement leurs opinions. Par cette initiative, nous entendons rester professionnels dans notre devoir d'informer nos lecteurs et plus largement nos concitoyens afin de favoriser l'échange des savoirs et la capitalisation des expériences profitables, selon nous, au plus grand nombre. Le premier article signé de Madame Agnès BRICARD et Monsieur Philippe CLERC ouvre cette rubrique, une sorte de fenêtre « sur le savoir » puisque ces personnalités parlent de l'intelligence économique, facteur de développement.

L'EXPERIENCE FRANÇAISE

L'INTELLIGENCE TERRITORIALE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT LOCAL



Philippe CLERC

Directeur de l'intelligence économique, de l'innovation et des TIC de l'Assemblée des Chambres françaises de commerce et d'industrie ACFCI, Président de l'Association française pour le développement de l'intelligence économique.



Agnès BRICARD

Présidente d'honneur de l'Ordre des experts-comptables de Paris Ile-de-France
 Fondatrice des Bases Documentaires en ligne.
 Membre du Conseil National de la création d'entreprise CNCE

L'intelligence économique, dans la conception française, est plurielle : fondée sur la maîtrise de l'information stratégique et de la connaissance, elle est à la fois une démarche utile aux entreprises et aux organisations et une politique publique à vocation stratégique.

Lorsque les champs de force de la mondialisation gouvernent le développement, deux dynamiques s'imposent pour entrer dans « le grand affrontement des échanges ».

Premièrement, l'accès aux marchés du monde par les entreprises trouve sa performance dans une extrême localisation des activités économiques. Les territoires dotés d'un avantage concurrentiel sont organisés en réseaux d'excellence (clusters, districts) comme autant d'appuis et de ressources localisés pour les entreprises (informations, financement, laboratoires, centres techniques, pôles de compétitivité...). Deuxièmement, l'Etat, les administrations, les entreprises, les

développeurs, les réseaux économiques, sociaux et culturels sont sommés de comprendre les dynamiques de leur environnement, de connaître, d'analyser « pour anticiper et mieux agir ».

L'intelligence économique, politique nationale, guide les politiques de rattrapage économique, de remise à niveau, de recherche de raccourcis technologiques, voire finalement de recherche d'un « autre mode de développement ».

La nouvelle politique d'intelligence territoriale

La volonté de la France « d'entrer en stratégie » et donc de se doter de capacités et d'organisations lui permettant, en connaissance de cause, d'anticiper les concurrences et de préparer les coopérations nécessaires à la réalisation de ses projets de développement, s'exprime particulièrement dans la récente déclinaison territoriale de la politique d'intelligence économique.

Cette nouvelle politique d'intelligence territoriale est pilotée par le ministère de l'Intérieur s'appuyant sur les préfets de région. Comment cela se traduit-il? Pour chaque territoire, par l'élaboration d'une stratégie de développement économique durable et la mise en place d'un système d'intelligence territoriale pour l'accompagner et évaluer sa performance économique, sociale et culturelle. Cela nécessite de mobiliser d'abord les capacités de veille stratégique et d'intelligence pour interpréter la complexité du contexte et de ses dynamiques, de déployer ensuite une stratégie de sécurité économique, fondée sur l'identification du périmètre des actifs clés de chaque région et de leur protection, de promouvoir enfin le territoire, ses actifs à travers des stratégies d'influence.

Objectifs et gouvernance de la nouvelle politique

Les objectifs de la politique d'intelligence économique que déploie l'Etat sont les suivants :

- Développer des projets créateurs d'emploi et de richesses ;
- Anticiper les mutations économiques, notamment les évolutions de marché, les ruptures et les risques sur les actifs industriels et les savoir faire clés ;
- Promouvoir l'attractivité des territoires ;
- Animer les réseaux de développement économique et social des territoires.

Un dispositif de gouvernance est mis en place pour piloter le schéma stratégique d'intelligence territorial qui,

dans chaque région comprend un volet « compétitivité », c'est-à-dire une étude du contexte économique et technologique, un diagnostic du dispositif territorial d'appui au développement économique et technologique des PME, un plan d'action, ainsi qu'un volet sécurité économique : identification et protection des PME stratégiques, appui aux entreprises en matière de protection de leurs savoir faire et de sécurité de leur systèmes d'information, engager des actions entre secteur public et privé sur ce sujet.

Les enjeux de la politique d'intelligence territoriale

A bien regarder se mettre en place cette politique, quatre enjeux se distinguent, sur lesquels les décideurs et les entreprises devront être vigilants.

1. Le premier enjeu est celui des capacités de diagnostic permanent. Pour cela, l'Etat, la Région avec les réseaux d'appui économique et technologique et les entreprises, devront se doter de compétences de pilotage stratégique et d'outils de diagnostics et d'alerte en temps réel.

2. Le second concerne la mise en place de coopérations et de stratégies interrégionales. Il est essentiel que des coopérations transrégionales se mettent en place au moins pour partager les diagnostics et les alertes. Ces coopérations ont également tout leur sens à l'échelle européenne.

3. Le troisième enjeu pour l'intelligence territoriale consiste dans l'intégration progressive des dynamiques de la gouvernance sociale sur les territoires et associant la société civile par la concertation, à la définition de la stratégie de développement.

4. Le quatrième se situe au niveau de la politique de sécurité économique. Les décideurs territoriaux, économiques et politiques devront veiller en permanence à garantir deux équilibres : entre l'ouverture indispensable à la compétitivité et la protection ; entre les entreprises dites du périmètre stratégique et celles qui n'ont pas ce « label », afin d'éviter que s'établisse « une fracture compétitive » sur les territoires.

L'issue, par rapport à ces quatre enjeux, se situe dans une modification de fond. Quitter le champ des politiques traditionnelles d'aide, et entrer dans l'univers de la coproduction de l'intelligence économique, associant les entreprises et les professions, les centres de ressources, les CCI et les consultants spécialisés, experts-comptables, avocats....., les administrations et les collectivités territoriales.

L'expérience du réseau des Chambres de commerce et d'industrie

En 2004, l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie a proposé en Assemblée générale des présidents des CCI et CRCI, la mise en place d'Organisation régionales d'intelligence stratégique (ORIS), aujourd'hui intégrées dans le nouveau plan national d'intelligence économique d'entreprise des CCI, lancé en 2005. Organisations flexibles, elles s'entendent comme des systèmes d'information, d'alertes et d'analyse sur les dynamiques de marchés destinés à fournir aux entreprises, mais aussi aux « stratèges territoriaux », des informations pertinentes et opérationnelles, en temps réel. Les mots clé sont : diagnostic permanent, pilotage stratégique, groupes d'interprétation.

L'apport du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables.

Le réseau des 18 000 experts-comptables présents sur le territoire est le premier réseau de proximité des entreprises. Il a mis à leur disposition sur son site Internet, des bases documentaires en ligne telles que :

www.entrepriseevaluation.com,
www.entrepriseprevention.com.

Les outils inscrits sur ces bases permettent à tous les acteurs d'optimiser leurs choix et de sécuriser leurs positions et ils participent à leur pérennité.

Conclusion

Le savoir faire français en intelligence territoriale doit servir de vecteur au développement de partenariat entre territoires français et territoires de pays émergents. L'expérience développée par le professeur Henri Dou entre la France et l'Indonésie, à laquelle le réseau des CCI et l'AFDIE (Association française pour le développement de l'intelligence économique) sont associées est à ce titre exemplaire. Henri Dou a formé plusieurs étudiants indonésiens à la culture et aux pratiques françaises de la veille technologique et de l'intelligence économique. Ils constituent aujourd'hui une petite diaspora, travaillant sur les territoires indonésiens, dans les entreprises, les universités ou les administrations nationales et internationales, autant d'interprètes et d'analystes qui entendent le modèle de développement français. Avec eux, Henri Dou et ses partenaires préparent le maillage d'entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de PME indonésiennes sur des activités ciblées et basées sur des savoirs faire identifiés et évalués.